

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq
le MARDI 17 JUIN à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 05 Juin 2025
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2025/15

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mesdames FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), SCHLEICH Ingrid (proc.
Mme MAGNIER Juliette). Messieurs FOURNIER Daniel (proc. Mr COLIN Gérard),
BONNAIRE Serge (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence).

Monsieur MONBAILLY Vincent : absent excusé.

Mesdames LAMIABLE Murielle, CHRISTIAENS Michèle, QUENON Sophie.
Messieurs GUILBERT Richard, TEN Arnaud : absents non excusés.

Monsieur EVRARD Dominique était absent aux points de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil Municipal du Jeudi 03 Avril 2025,
- Recrutement de personnel contractuel à titre temporaire,
- Contractualisation d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500.000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

OBJET : CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE A HAUTEUR DE 500.000 € AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la ville de Lumbres peut ouvrir une ligne de trésorerie.

La précédente ligne de trésorerie arrive à échéance au 04 Août 2025, il y a lieu de la renouveler.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage, entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la Commune de Lumbres.

Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité.

Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Madame le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne ci-dessous :

Prêteur	Caisse d'Épargne
Emprunteur	Mairie de LUMBRES
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
Montant maximum	500.000 €
Durée maximale	12 mois
Taux d'intérêt : Base de calcul exact /360	ESTR + marge de 1,10 % (dernier estr connu 2,17 %)
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Frais de dossier	0,15 % prélevés en une seule fois
Commission d'engagement	Néant
Commission de mouvement	Néant
Commission de non utilisation	0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts
Paieement des intérêts	Chaque trimestre civil par débit d'office

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer tout document se rapportant à celle-ci.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 18/06/2025

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **23 JUIN 2025**
et publication ou notification
du **23 JUIN 2025**

